Avec le projet de loi Travail, la hiérarchie des normes est inversée : un accord d'entreprise pourra s'appliquer même s'il est moins favorable que le code du travail. C'est un renversement complet de perspective désastreux pour les salarié-e-s du privé qui subiraient une précarisation sans précédent dans notre pays. Mais le projet de loi concerne aussi directement les salarié-e-s de notre secteur ! Nous sommes tous et toutes concerné-e-s par le biais de la santé au travail, et les contrats de droit privé dans l'Éducation nationale relèvent totalement de cette loi. Par ailleurs, ce projet fait écho à de nombreuses réformes ou projets en cours dans l'Éducation nationale. Il ouvre sans aucun doute la voie à une remise en cause du statut de la fonction publique au nom de « l'égalité de traitement ». **A lire : le 4 pages de la fédération SUD éducation "Loi travail : dans l'Éducation nationale et dans la fonction publique, les mêmes logiques sont à l'œuvre" :** loi-travail-education-nationale-fp_bat_1_.pdf

## Documents joints

loi-travail-education-nationale-fp_bat_1_.pdf